



## Liste des 14 métiers ouverts aux étrangers?

Par **kenshin**, le **14/09/2011** à **11:37**

Bonjour à tous,

j'aimerais savoir si un étranger ne peut travailler que pour les métiers qui figurent sur cette liste. C'est bien ça ce que ça veut dire? Moi dans mon cas, pour un métier dans le domaine du système embarqué, c'est cuit alors?

Je vous remercie.

Par **Maitre SULTAN**, le **14/09/2011** à **21:40**

Bonsoir

Si l'emploi occupé figure dans la liste des 14 métiers, on ne pourra pas vous opposer la situation de l'emploi donc votre dossier aura de grandes chances d'aboutir. S'il ne figure pas dans la liste, vous pouvez présenter un dossier, mais l'employeur devra justifier que ce secteur rencontre des difficultés de recrutement, et il devra prouver qu'il a recherché des candidats et que aucun n'avaient le bon profil, sauf vous. Bref, le dossier devra être plus complet. Bon courage

Par **Domil**, le **14/09/2011** à **23:04**

et il y aura des vérifications notamment auprès de Pôle emploi pour savoir s'il y a des chômeurs inscrits pour ce type d'emploi

Par **kenshin**, le **14/09/2011** à **23:25**

Bonjour,

je vous remercie de votre réponse.

Une dernière question, chaque année ça va être comme ça pour renouveler mon titre de séjour? L'employeur devra justifier tout ça chaque année?

A partir de quand je peux demander la carte de résidence 10ans ou voir même la naturalisation?

En résumé, j'ai quitté mon pays étant très jeune (9 ans) et j'ai vécu dans un pays francophone et scolarisé dans des établissements français depuis CE1, j'ai tout mes diplômes français, je suis arrivé en France en 2006 pour mes études supérieures et je viens de les terminer et viens de rentrer dans la vie active. Depuis que j'ai quitté mon pays je n'ai plus eu aucun lien.

Je vous remercie.

Cordialement,